



JEUX OLYMPIQUES

FO LCL RAA

Vos Elus

Antoine PEREIRA DA CUNHA
06 52 80 47 05
antoine.pereira-da-cunha@lcl.fr

Thierry MATHON
06 11 80 09 03
thierry.mathon@lcl.fr

Représentante Syndicale

Aurélie DUBOUIS - 06 83 35 91 85

Déléguées Syndicales

Cécilia CHARLIN - 06 13 09 27 06
Aude GARIOUD - 06 23 127 137

Déléguée Syndicale Référente

Aurélie ANGEVIN – 06 61 56 08 99

Section **FO LCL RAA 45317**
18 Rue de la République 69002
LYON
04 78 92 23 96

Restez informés
et connectés à FO-LCL



FO LCL



twitter.com/FOLCL



folclinsta



FO LCL



La flamme olympique va traverser la région Auvergne Rhône Alpes en mai et juin 2024 avec des passages à Valence, Vichy, St Etienne et Chamonix par exemple. De plus, certaines épreuves comme le football masculin et féminin se dérouleront à St-Etienne et à Lyon.

Vos représentants **FO LCL RAA** ont interrogé la direction concernant l'organisation prévue dans les secteurs potentiellement impactés, notamment via le recours au télétravail :

La direction affirme qu'une attention particulière sera portée sur le chargement des distributeurs afin de répondre à l'augmentation de la demande de retraits et que, par ailleurs, il ne devrait pas y avoir d'impact en matière de circulation pour les salariés.

Toutefois, si vous êtes concerné par le passage de la flamme olympique et qu'« il y a le feu », notamment pour se déplacer, n'hésitez pas à nous en faire part.



CTC-ENTRÉE EN RELATION

Notre DDR enregistre un taux de conformité sur les entrées en relation de 87%. La direction a donc ponctuellement décidé de renforcer le pilotage sur ce sujet : **les entrées en relation doivent faire l'objet d'une validation de niveau DA.**

Vos représentants **FO LCL RAA** s'inquiètent et s'interrogent sur les raisons de ce taux de conformité dégradé : pression du chiffre ? manque de formation et d'accompagnement ? autre ?

EN BREF

PRIME DE VIE CHÈRE

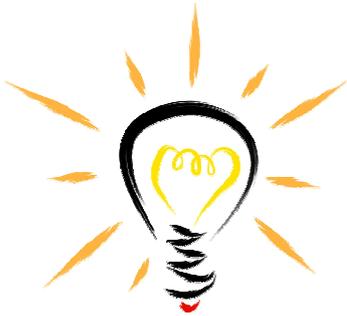


Elle concerne 8 agences sur notre DDR :

Ferney-Voltaire, Divonne-les-Bains, Gex et St-Genis-Pouilly d'une part ET Annemasse, St-Julien en Genevois, Thonon-les-Bains et Evian-les-Bains d'autre part.

Un projet d'étude d'impact portant sur cette prime de vie chère est en cours (harmoniser, équilibrer et tenir compte des réalités économiques) et sera prochainement présenté à la direction nationale.

Affaire à suivre ...



L'INFO EN +

Négociation Télétravail

La dernière réunion de négociation concernant le télétravail chez LCL s'est tenue le 26 avril 2024. Pour

connaître les propositions de la direction et l'avis de **FO LCL**, rendez-vous sur notre site : www.fo-lcl.fr.

Deux séances de relecture de l'accord sont programmées : le 14 et le 28 mai, afin de vérifier comment ses propositions seront traduites dans le futur accord.



DES NOUVELLES DE VOTRE CSE ...

La Commission des Œuvres Sociales du CSE LCL RAA, dont vos élus **FO LCL** RAA sont des membres actifs, a présenté les projets de cette fin 2024 dont (mais pas que !)

- Un voyage au **Mexique** sera programmé du 30 novembre 2024 au 8 décembre 2024
- L'arbre de Noël devrait être programmé au parc d'attractions **WALIBI** aux Avenières



ALTERNANTS JOURS DE RÉVISION

Tu as le droit à 5 jours de révision qui doivent être adossés à la période des examens (écrits, oraux ou soutenance d'un mémoire). Techniquement, il convient de remplir une DAC (Demande d'Absence Congés).

INFO JURIDIQUE

Nouvelle embauche en CDI : renouvellement de la période d'essai



Un entretien de fin de période d'essai peut être proposé au nouvel embauché, afin d'établir un bilan. Le renouvellement de la période d'essai (pour la même durée que la période initiale) n'est effectif qu'après l'accord écrit du salarié, **si et seulement si, il est effectué avant la fin de la période initiale. A défaut, l'embauche en CDI est définitive.** En résumé, ne signez pas un renouvellement après la date d'échéance de la période initiale. LCL pourrait ensuite mettre fin à votre contrat, **sans justification**, jusqu'à la fin de la période de renouvellement.

Fin de contrat, clause de non-concurrence

L'instauration d'une clause de non-concurrence remonte à fin 2021. Sont concernés les métiers suivants : Cc Part, Cc Privé, Cc Pro, RA, DAA, DA et DGA. La clause de non-concurrence est délimitée à des activités similaires, sur une zone géographique précise. Elle est limitée dans le temps, et elle indique un montant compensatoire à percevoir en cas de rupture du contrat de travail, sauf à ce que LCL vous en libère par courrier recommandé avec AR au plus tard dans les 20 jours suivant la notification de la rupture effective de votre contrat de travail.



FO LCL RAA 45317
18 Rue de la République
69002 LYON
04 78 92 23 96

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL

twitter.com/FOLCL

[FO LCL](https://www.facebook.com/FOLCL)

[fo-cl.insta](https://www.instagram.com/fo-cl)

[FO LCL](https://www.linkedin.com/company/fo-lcl)

